

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2189>



3 mai ... Et la suite...

- Actualités -



Publication date: samedi 7 mai 2016

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Le 3 mai 1936, le Front populaire

Le 3 mai 2016 ?

C'était le début de l'examen, à l'assemblée nationale, du projet de loi travail. Un projet nous dit-on, déjà modifié, amendé, ce qui fait dire, ici et là que nous avons gagné et qu'il ne reste plus, une nouvelle fois, qu'à renoncer. Or, dans ce projet de loi, les député-es n'ont encore rien modifié sur le fond, c'est-à-dire la facilitation des licenciements et l'extension des dérogations par accord d'entreprise.

Les mesures prises en faveur des jeunes ne sont pas à négliger, même si elles sont largement insuffisantes. Rien n'est mis en place par rapport à l'utilisation excessive des apprenti-es et stagiaires dans les entreprises et services. La demande d'autonomie des jeunes à la sortie ou pendant leurs années d'études (revenu pendant les études ou en attendant d'avoir trouvé un emploi) reste lettre morte.

Et si la loi travail est votée telle quelle, que restera-t-il pour ces jeunes à la première vague de licenciements, à la première décision s'imposant au contrat de travail, à la première pression à la rupture conventionnelle ?

Depuis le 9 mars, nous sommes en lutte contre ce projet de loi, mais pas contre lui seul. Dans le même temps se sont développées des « Nuits debout », à Paris et en régions et d'autres initiatives visant à la convergence des luttes.

Il nous faut maintenant travailler à donner rapidement des perspectives aux journées de mobilisation, le 12 mai, le 17 mai. Il faut essayer de multiplier partout les appels communs aux grèves, manifestations, rassemblements.

Il faut aussi profiter des « Nuits debout » et autres initiatives de rencontres pour discuter concrètement des convergences.

La convergence c'est aussi continuer à montrer à chacun et chacune les effets néfastes de la loi : elle va toucher les jeunes, elle va toucher les femmes davantage victimes des licenciements parce que plus touchées par des politiques discriminatoires et plus contraintes par les régimes horaires dérogatoires.

Autour de nous, il faut réussir à convaincre que la fonction publique est, elle aussi, concernée : un gros travail en perspective, nos collègues n'ayant pas fait le gros des cortèges de manifestations jusqu'à présent.